



## Compte-rendu FSU du CHSCT SD du jeudi 25 mars 2021

CHSCT-SD qui s'est tenu en distanciel pour les membres représentant-es du personnel

### Présent-es:

Mme Fellahi, IA-DASEN, présidente de séance

Mme Patricia Bressac et M. Patrick Lagarrigue, CPD

Mme Béatrice Casanova, secrétaire de séance

**Invitée :** Mme Gisèle Barrau, ISST

### Pour la FSU :

Maryline Laumond, Julie Bernat-Sandragné, Émilie Maffre, Michel Naranjo

Céline Montolio, secrétaire départementale

### Pour l'UNSA :

Sébastien Le Gall

### Ordre du jour :

- validation des PV des séances du 14 janvier et du 9 mars 2021
- présentation et analyse des RSST de la période
- thème du GT du mardi 13 avril en lien avec les OSM
- rapport d'inspection de l'ISST du collègue Francis Carco
- point sur un travail de concertation pour le prochain GT
- point sur le programme de prévention départemental
- calendrier de la fin de l'année scolaire

**Lecture d'une déclaration préalable commune FSU-UNSA -suivie d'une demande d'audience commune à la DASEN sur les difficultés persistantes de fonctionnement de l'instance.**

### Réponses de la DASEN à cette déclaration :

- ➔ Sur la demande d'informations régulières de la situation sanitaire dans le département : elle nous rappelle qu'elle a réuni un CHSCT extraordinaire il y a 15 jours à son initiative et que toutes ces informations sont diffusées tous les vendredis matins par le rectorat via une conférence de presse : <http://www.ac-toulouse.fr/cid157644/covid-19-point-sur-la-situation-au-19-03-2021.html> Elle nous propose de nous diffuser ce document.
- ➔ Sur le recrutement des médiateurs : actuellement 8 soit 5,25 équivalent temps plein qui sont coordonné-es par madame Bastide, infirmière conseillère technique de la DASEN. Leurs missions sont d'accompagner les tâches administratives et de participer aux tests salivaires. Les infirmières volontaires peuvent les accompagner sur leur jour dédié au premier degré.



- ➔ Sur le cadre lié au RGPD : le travail est effectué dans les règles avec LxBio. Les directrices diffusent aux parents un document national avec l'autorisation parentale, le numéro de sécurité sociale à renseigner et la photocopie de la carte vitale. Ce sont les médiateurs qui recueillent ces documents. La DASEN a eu une discussion avec le groupe de travail départemental des directeur-trices et ils-elles sont donc déchargé-es 1/2 ou 1 journée le jour des tests selon les besoins, en plus de leur décharge. Nous avons demandé qui se chargeait d'informer les familles : c'est le docteur Gauthier. Les parents des élèves testés positifs sont prévenus par le laboratoire et il leur est alors demandé de prévenir l'école. Le protocole habituel lorsqu'un élève est positif se met alors en place. Pour les cas contact, il est demandé aux directeurs-trices d'établir la liste et c'est le docteur Gauthier qui les contacte. La FSU informe qu'il est arrivé que ce soit aux directeurs-trices de prévenir les familles des cas contact. La DASEN nous a alors répondu qu'il était possible que le docteur Gauthier n'ait pas eu le temps de le faire.
- ➔ Dans le 2nd degré , sur l'hybridation : la dasen nous répond qu'il est possible que chaque établissement s'organise comme il veut puisqu'il n'y a aucun changement du protocole sanitaire. La règle en collège est 1 classe = 1 salle. Nos inquiétudes portent sur les lycées Foch et Monteil qui modifient leurs organisations. Nous rappelons qu'au 23/03 il y avait 11 cas positifs et 95 cas contact. La DASEN fait confiance aux chefs d'établissements qui sont responsables de leur organisation. Nous regrettons qu'il n'y ait pas un cadre national plutôt que de renvoyer à la responsabilité individuelle. Cette situation est paradoxale : alors que l'épidémie touche les 10-19 ans et est exponentielle dans notre département, on incite les élèves à revenir en classe. Ce à quoi la DASEN nous répond que les élèves sont mieux en classe qu'à la maison même s'ils sont malades.
- ➔ Sur le recrutement de professeurs contractuels : la DASEN exprime des difficultés dans notre département rural. Nous rappelons que le ministère aurait pu anticiper cette situation dès septembre en recrutant et formant.
- ➔ Nous interrogeons sur le nombre de personnel positifs : pas de réponse.
- ➔ Sur le retard dans l'envoi des documents préparatoires : la réponse est toujours la même « il manquait des éléments sur les signalements RSST ». Et sur les horaires de travail tardifs du CPD nous rétorque que celui-ci est « libre » et qu'il badge à l'entrée.

Nous reportons ensuite le vote des PV des dernières séances puisqu'ils ne nous sont parvenus.

Concernant l'analyse des RSST de la période, notre constat est toujours le même : les réponses – quand elles sont faites – sont insatisfaisantes. Nous proposons de prendre du temps sur ces réponses en groupe de travail le 13 avril. Nous demandons à cette occasion à avoir un temps d'échange avec les APC.



L'ISST nous présente son rapport d'inspection du collège Francis Carco : l'annexe de la Fouillade n'a pas été visitée, nous regrettons que l'établissement n'ait pas été considéré dans sa globalité et de fait dans sa perplexité (éloignement et vétusté du site).

Cette visite a été réalisée dans le cadre de la thématique nationale retenue par les ISST « les conditions de travail des PerDir ».

La DASEN propose qu'une formation SST soit réalisée sur le département à destination des ces personnels.

Nous en profitons pour solliciter l'ISST sur nos demandes de formations initiales (pour les nouveaux membres ) et continue. Les formations initiales n'ont pas eu lieu car pas de souhait de les réaliser à distance. Sur la formation continue elle nous convie à lui faire des propositions.

Nous établissons le calendrier de la fin de l'année scolaire :

- report de la visite du collège Jean Jaurès de Cransac le jeudi 18/05 et GT vendredi 21/05 + mardi 25/05.
- GT le 13/04 avec travail sur la prévention sur les RPS, étude approfondie des RSST
- prochain CHSCT-SD le mardi 1<sup>er</sup> ou jeudi 3/06 (à confirmer au retour des vacances de Pâques)
- l'enquête hygiène initiée par le CHSCTA va être soumise aux chefs d'établissements et directeur-trices volontaires (pas de contraintes de travail supplémentaires).
- Le rapport d'analyse du collège Jean Moulin n'est toujours pas présenté : une date doit être convenue entre la secrétaire, la DASEN et la principale

Les 3 avis présentés sont votés à l'unanimité.

